

Ordre du jour du 20 juillet :

1-Changement accréditation/syllabus pour le 19 Octobre

Validation des ECTS : validation sans changement d'heure. voir

Point sur le tableau des ACP et groupe de travail :

2- Validation accréditation DES long (effectif, lieux d'enseignement et responsable d'UE du DES)

3-Point candidature DES recherche et Industrie

4- Point R1C, mot du Doyen

5- Présentation des critères d'octroi des prix de thèse en officine (Fabien Brouillet) : reporté au 31 Aout.

6- Questions diverses.

Relevés de conclusion :

1-Changement accréditation/syllabus pour le 19 Octobre

Validation des ECTS : Voir tableau pdf de Sophie. La commission de pédagogie a accepté toutes les propositions de changement d'ECTS sans changement du nombre d'heure par UE.

DFG2, DFG3, DFA1 et DFA2 concernés

Remarque de Sophie :

Le bilan des 27 UE de DFG ou DFA dont le nombre d'ECTS a été modifié pour éliminer complètement les 1/2 ECTS, sans modifier les heures d'enseignement. Reste à informer les responsables d'UE en temps voulu.

Point sur le tableau des ACP et groupe de travail :

- Urgence à remplir pour 19 Octobre
 - Master
 - DFA
 - DES courts

Remarque 1 : le DFG peut attendre car R1 C va modifier probablement les maquettes. De même, QBB DEUST, licences Pro, et Œnologie sont attendus pour rentrée universitaire 2027.

- Les sources des compétences sont multiples
 - Fiche RNCP mais pas toujours à jour
 - **Arrêtés du DES courts** : à privilégier (notamment les annexes très détaillées sur les compétences en DFA et DES). En PJ de ce CR, vous trouverez l'arrêté de décembre 2025 pour DFA parcours, en ce qui concerne les attendus et la continuité pour DES court off et indu/recherche.
- Tableau rempli en partie à partir des sources des fiches RNCP, mais **il faut compléter avec les compétences des arrêtés.** (Sophie, Charlotte et Frederique)

Remarque 2 et addendum de Mélanie, notre ingénieur pédagogique :

Voici les compétences de tronc commun du DFA de la dernière version de l'arrêté du 8 avril 2013

Article 4

La formation de tronc commun conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques, définie à l'article 5, permet l'acquisition de connaissances et compétences en vue de :

1. Communiquer avec le patient et les autres professionnels de santé, en favorisant une approche interprofessionnelle.
2. Comprendre les pathologies et les investigations cliniques, biologiques ainsi que les thérapeutiques afférentes.
3. Etudier les médicaments et les autres produits de santé sous les aspects de la conception, de la synthèse, du mécanisme d'action, de la toxicologie et du bon usage.
4. Participer à l'éducation thérapeutique du patient.
5. Assurer les gestes et soins de première urgence.
6. Appréhender les objectifs de la santé publique.
7. Appliquer les règles juridiques, déontologiques et éthiques.
8. Intégrer les concepts et outils de santé numérique dans sa pratique professionnelle.

Et simplement pour compléter sur le DFA, bien qu'il ne s'agisse pas de compétences :

Article 10

La formation comprend obligatoirement :

1. *Un enseignement de langues vivantes étrangères.*
2. *Un enseignement permettant l'acquisition de compétences relevant des grands principes d'usage des systèmes d'information comportant le traitement de données de santé et des principaux usages du numérique en santé conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé.*
3. *Une formation permettant l'acquisition de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, mentionnée dans l'arrêté du 30 décembre 2014 modifié relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.*
4. *Des enseignements portant sur la formation à la démarche scientifique, les aspects réglementaires et l'organisation de la recherche, la méthodologie de la recherche expérimentale et clinique.*
5. *Une formation à la gestion des risques comprenant, en particulier, la prise en charge des événements indésirables associés aux soins, les méthodes d'analyse des causes et la prévention de ces événements.*
6. *Une formation au geste vaccinal.*

Remarques 2 de Sophie Sixou : Il me semble important le plus tôt possible de lancer la **campagne de modification des syllabus et MCC 2027-28** auprès de tous les responsables d'UE, en ayant défini les attendus (APC, CP, CC...) et la date limite de mi-octobre pour une évaluation en commission de pédagogie le 21 septembre puis le 19 octobre (et Conseils du Département des 30 septembre et 5 novembre).

Personnellement, il me semble difficile, pour les responsables comme pour la commission de pédagogie, de travailler aux syllabus à l'automne puis d'y revenir en janvier pour les MCC. **A décider lors de la commission de pédagogie du 30 août.**

Voici le lien espace Moodle dédié pour les approche par compétences(boite à outils) :

<https://moodle.utoulouse.fr/course/view.php?id=9993>

2- Validation accréditation DES long (effectif, lieux d'enseignement et responsable d'UE du DES) : fait par Marlène et responsable DES long.

3-Point candidature DES recherche et Industrie : Suite à la com péda du 29/06/2026, et à l'appel à candidature, pas de retour à ce jour. **Proposition d'envoyer un mail par Marlène à l'ensemble des enseignants chercheurs, pour rejoindre Sophie GIROD.**

Cécile ARELLANO prépare un mail détaillant, les principales missions pour :

- Un candidat pour la responsabilité de filière industrie (Sophie Cazalbou intéressée)
- Un coordonnateur de DES industrie/ recherche
Souhait d'avoir un binôme incluant un « jeune » enseignant, de disciplines différentes pour une meilleure représentativité.

4- Point R1C, mot du Doyen : pas de nouveauté.

5- Présentation des critères d'octroi des prix de thèse en officine (Fabien Brouillet) : **reporté au 31 Aout.**

6- Questions diverses.

- Contrôles Continus (CC) qui deviennent des Contrôles partiels (CP) :
 - Maintien des CC ?
 - Si oui, il faut adopter une règle commune pour la deuxième session et le report ou non de notes en session 2
 - Pas de report en session 2
 - Note conservée en session 2
 - **% de la note diminuée (20 vers 10%) ? : tendance pour cette option**
 - Les étudiants n'y sont pas favorables, ils souhaitent garder des CC
 - **6 CP en DFG2 et 6 CP en DFG3 : réflexion à mener pour diminuer leur nombre ?**
 - **Redemander aux étudiants leur avis le 31 Aout 2026**
- Dans le cadre de la nouvelle UE Validation des compétences professionnelles en officine du DES court officine, nous souhaitons organiser une ½ journée intitulée : SIMULATION/ EPOS (évaluation pharmaceutique avec objectifs structurés) destiné à l'évaluation des compétences et la suite logique des APC. Cette journée proposée le 14 septembre au matin pour information et recrutement d'examineurs : **faire partir le mail d'invitation (Marlène).**

Remarque Marlène : les 2 DES courts ne sont pas passés en Conseil d'Administration de l'UT, l'accréditation est donc non faites pour le moment pour raisons administratives (pas mis à l'ordre du jour)? sera probablement fait en Octobre 2026. Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) statuera plus tard.

ODJ 31/08/2026 : de 15h à 17h

- 1- Mot du doyen, actualités
- 2- Point sur le tableau des Approches par compétences ACP et groupe de travail : changement des MCC et syllabus dans la même démarche : Sophie SIXOU
- 3- Point candidature DES recherche et Industrie : Sophie GIROD/Cécile ARELLANO
- 4- Présentation des critères d'octroi des prix de thèse en officine : Fabien BROUILLET/Marieke
- 5- Contrôle Continu/Contrôle Partiel et modalités de report des notes de première session (avis des étudiants)+ point sur les vrais CCI (Sophie Sixou)
- 6- Point sur les inscriptions en ligne pour la matinée du 14 septembre : Simulation/EPOS (Marlène)
- 7- Point sur l'anonymisation des copies (Bettina Couderc)
- 8- Points divers